

**AUSTRALIE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LES MARQUES DE
FABRIQUE OU DE COMMERCE, LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES
ET AUTRES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'EMBALLAGE NEUTRE
APPLICABLES AUX PRODUITS DU TABAC ET À LEUR EMBALLAGE**

Acceptation par l'Australie des demandes de participation aux consultations

L'Afrique du Sud, le Brésil, le Canada, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Ukraine, l'Union européenne et l'Uruguay ont fait savoir à l'Organe de règlement des différends (ORD) qu'ils souhaitaient être admis à participer aux consultations demandées par la République dominicaine, conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

La délégation de l'Australie a informé l'ORD qu'elle avait accepté les demandes de participation aux consultations présentées par l'Afrique du Sud, le Brésil, le Canada, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Ukraine, l'Union européenne et l'Uruguay.
